

DELIBERATION RELATIVE AU CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL DE LA CCI PAYS DE LA  
LOIRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MARS 2024, A ST-HERBLAIN

---

Président de la séance : Yann TRICHARD  
Secrétaire de séance : Daniel BOUYER

L'Assemblée Générale de la CCI Nantes St-Nazaire, réunie le 22 mars 2024, à St-Herblain,

Après avoir constaté que plus de la moitié des membres en exercice sont présents ou représentés,

\* \* \*

Sur le rapport de Monsieur le Président,

**1-** Par acte notarié en date du 18 décembre 2023, la CCI Pays de la Loire a acquis, au 1 rue Françoise Sagan à St-Herblain, dans le cadre d'une division en volumes avec la CCI Nantes Saint Nazaire,

- d'une part, un immeuble cadastré section n° CO 174, d'une surface 55 a 27 ca comprenant :
  - un bâtiment tertiaire composé d'espaces de bureaux, de salles de réunion, de salles amphithéâtres, de locaux, de réserves, d'archives, de circulation et de sanitaires sur 5 niveaux,
  - un parking couvert en rez-de-jardin,
  - des aménagements extérieurs : 12 places de stationnement au Sud-Est.
- d'autre part, une parcelle cadastrée section n° CO 176 d'une surface 00 ha 06 a 81 ca comprenant des places de parking extérieures, des voies de circulation, voies pompiers, espaces verts et équipements techniques.

**2-** Par délibération en date du 1er février 2024, la CCI Pays de la Loire a approuvé le transfert de son siège social au 1 rue Françoise Sagan à 44800 St-Herblain au sein de la Maison de l'Entrepreneuriat et des Transitions.

Depuis le 19 février 2024, tous les services et activités de la CCI Pays de la Loire ont été transférés sur le site de St-Herblain.

**3-** Afin de procéder aux formalités administratives liées au transfert du siège social de la CCI Pays de la Loire, les services de l'Etat souhaitent que chaque CCI territoriale rattachée à la CCI Pays de la Loire délibère afin d'autoriser la CCI Pays de la Loire à changer d'adresse et d'approuver ainsi le changement de siège social.

Sur la base de l'ensemble des délibérations de l'ensemble des CCI territoriales, la Direction Générale des Entreprises proposera la signature d'un nouveau décret ministériel officialisant le changement d'adresse de la CCI Pays de la Loire emportant le transfert de son siège social.

En conséquence, et afin de procéder aux formalités administratives nécessaires au transfert du siège social de la CCI Pays de la Loire, il vous est demandé d'autoriser la CCI Pays de la Loire à changer d'adresse et à transférer son siège social à cette adresse.

\* \* \*

**Vu** le Règlement intérieur de la CCI,

**Vu** la délibération de la CCI Nantes St-Nazaire en date du 19 janvier 2024,

**Vu** la délibération de la CCI Pays de la Loire en date du 1<sup>er</sup> février 2024,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale :

- **APPROUVE** le changement du siège social de la CCI Pays de la Loire à sa nouvelle adresse sise au 1 rue Françoise SAGAN à 44800 St-Herblain,
- **MANDATE** le Président pour accomplir toutes les mesures de publicité de la présente délibération.

Quorum : 30  
Votants : 30  
Votes "pour" : 30  
Votes "contre" : 0

Adoptée le 22 mars 2024,

Le Président de la CCI Nantes St-Nazaire



Le Secrétaire, membre du Bureau

